



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° II - SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE LAVAL AU SEIN D'ALTERNATRI 53 LA RÉGIE DE QUARTIER EN MOUVEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Flécharde sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE LAVAL AU SEIN D'ALTERNATRI 53 LA RÉGIE DE QUARTIER EN MOUVEMENT

Rapporteur : Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que les nouveaux statuts d'Alternatri 53 ont été modifiés, à la date du 17 avril 2024, pour prendre en compte son évolution en Régie de Quartier,

Que l'association Alternatri 53 est ainsi devenue Alternatri 53 La Régie de Quartier en Mouvement,

Qu'il convient de désigner un représentant de la ville de Laval au sein du conseil d'administration de cette association,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal désigne :

- Geoffrey Begon

comme représentant de la ville de Laval afin de siéger au conseil d'administration d'Alternatri 53 La Régie de Quartier en Mouvement.

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers municipaux s'étant abstenus (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Stéphanie Hibon-Arthuis, Samia Soultani et Didier Pillon).

Le Maire

Signé : Florian Bercault